

Annexe 3: Formulaire d'enregistrement d'un instrument de mesure



agence fédérale de contrôle nucléaire

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'UN INSTRUMENT DE MESURE

Ce formulaire est à renvoyer à l'AFCN:
radioactivity@fanc.fgov.be

«numéro OE » de l'établissement (*) : OE-

Nom de l'exploitant:	
Adresse:	
Téléphone:	
Personne de contact:	
Marque de l'instrument de mesure:	
Modèle:	
Année d'installation:	
<input type="checkbox"/> installation de (co-)incinération <input type="checkbox"/> décharge <input type="checkbox"/> traitement de la ferraille <input type="checkbox"/> parc à conteneur <input type="checkbox"/> fusion de métaux ferreux et non-ferreux <input type="checkbox"/> traitement mécanique-biologique <input type="checkbox"/> centre de tri	

A) Détecteur

Type:	<input type="checkbox"/> Plastique	<input type="checkbox"/> NaI	<input type="checkbox"/> Autre (précisez en bas)	
Nombre de détecteurs:	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> Autre (précisez en bas)
Volume de détecteurs:				
Distance entre les détecteurs:				
Réglage du seuil d'alarme (+ document justificatif à ajouter en annexe):				

B) Test fonctionnalité

Date du test:		
Test effectué par (nom et fonction):		
Radionucléide de la source test:		
Activité de la source test:		
Débit de dose au contact de la source test:		
	<i>Nombre cps sur détecteur</i>	<i>Bruit de fond</i>
	<i>Avec source test</i>	
détecteur gauche		
détecteur droit		
détecteur top		

C) Type de matériaux

Décrivez les différents types de matériaux contrôlés par le portique de votre exploitation:

Ferraille
 Déchets industriels
 Déchets ménagers
 Autres (précisez):
 Déchets hospitaliers
 Inertes
 Déchets de construction

Type de véhicule contrôlé par le portique (camion, train, ...) :

Vitesse maximale imposée au véhicule lors du passage sous le portique (km/h) :

Commentaires et remarques éventuels :

Date :

Signature :

(*) Doit uniquement être complété si l'établissement est déjà enregistré comme établissement sensible en matière de sources orphelines